



Association
LE PLATEAU
Accueil CLOË

Espace de Vie Sociale Plateau Gare

20 Rue de la Basilique

01000 Bourg-en-Bresse

04 74 21 92 06

www.asso-leplateau.fr

Livret d'accueil

FAMILLE

1^{er} janvier 2022



www.bourgenbresse.fr



Association
LE PLATEAU

Sommaire

Présentation de l'Association Le Plateau

Qui est l'Association Le Plateau

Les actions envers ses adhérents

Les locaux et son environnement

Plan du territoire

Plan du futur bâtiment

Le Règlement intérieur de l'espace enfance

Cadre

Les valeurs de l'espace enfance CLOE

Le fonctionnement du secteur enfance CLOE

La tarification

Le personnel

Le lien avec les familles

Conditions d'inscription et d'accueil

Présentation de l'Association « Le Plateau »

L'Association « Le Plateau » est une association Loi 1901, créée en 2006.

Elle est née de la volonté de la Ville de Bourg en Bresse et de l'UFCV CD 01 de créer une structure de proximité, permettant des actions en direction des habitants du territoire.

L'Association obtient un agrément « Structure de voisinage » de la CAF de l'Ain. Les financements liés à cet agrément, octroyés par la CAF de l'Ain et la Ville de Bourg en Bresse, permettent l'embauche d'une coordinatrice : Nathalie POURCHOUX, dont le rôle sera de mettre en œuvre un Projet social et culturel sur le quartier Plateau Gare.

L'Association « Le Plateau » est une association solidaire, composée de bénévoles et salariés, unis pour créer du lien, de l'amitié et du partage. Elle est composée de divers acteurs du territoire : d'habitants, de commerçants, d'établissements scolaires et de prestataire de service.

En devenant adhérent à au centre Social Le Plateau, cela vous donne accès aux différentes actions suivantes :

<u>Les ateliers hebdomadaires</u>		
Lundi	Atelier Plat'O rencontre 14 h – 15 h 30	Atelier conversation pour personne allophone, porté par des bénévoles, afin de faciliter l'apprentissage de la langue française - GRATUIT
Mardi	Atelier Chorale 18 h 30 à 20 h 30	Vous ne savez pas lire les notes, vous n'avez jamais pris de cours de chants, cela n'a pas d'importance si vous aimez chanter ! La chorale « Les Casseroles du Plateau » est un groupe où la sympathie et la convivialité sont au rendez-vous ! Tarif : 90 € / année
	Atelier Plat'O créatif 1 mardi par mois 14 h à 16 h 30 (hors vacances scolaires)	Vous aimez concevoir, réaliser, bricoler, en toute simplicité. Venez rejoindre l'atelier Plat'O" Créatif dans une ambiance chaleureuse autour d'une tasse de café. C'est aussi un espace où on peut échanger ses savoirs, ses compétences Tarif : entre 3 et 6 € (en fonction de la création à réaliser)
Jeudi	Gym 10 h à 11 h (hors vacances scolaires)	Une séance de gymnastique d'entretien pour travailler le renforcement musculaire, maintenir sa forme en alliant des exercices ludiques doux et rythmés. Tarif : 90 € / année
Vendredi	Sophrologie 14 h à 15 h	Atelier pour découvrir la sophrologie (anti-stress - lâcher prise - confiance en soi - réguler ses émotions...)

<u>Les actions de l'Association</u>		
Gratuit	animations citoyennes	Plat'O café, Plat'O itinérant, Temps fort Plat'O, ateliers/conférences ... : Lieu de rencontre, d'échanges simples et sympathiques autour d'un thé, d'un café, et de petits gâteaux dont le but est de créer du lien, pas de café philo, ici on parle tout simplement, l'occasion d'exprimer ses envies, ses besoins, de discuter, de faire des projets, de rigoler..... bref de passer un bon moment en toute simplicité
Tarif accessible tout public	animations culturelles	Ferme en ferme, après-midi et soirée culturelle, balade nature L'idée est de favoriser l'accès à la culture, de participer à des événements culturels, de renforcer le partenariat sur le territoire... Permet l'ouverture, la découverte et la construction et l'expression de soi
	animations festives	Animations familles au parc de la madeleine, soirée beaujolais... Se réunir pour faire connaissance, pour passer un bon moment... Parents, enfants, adultes sont invités à participer à ces après-midis, ces soirées ...

Rendez-vous festifs

Juin	Petit déjeuner dans les rues du quartier	L'idée est d'aller vers les habitants, de sortir « hors les murs », de proposer un temps d'échange dans les rues du quartier, pour écouter, échanger, discuter et faire connaissance GRATUIT
Juillet	Repas de quartier	Habitants du quartier ou amis du Plateau, venez participer à un moment convivial au cœur du Parc de la Madeleine, le 1er mercredi du mois ... Partager un bon moment, autour d'un repas « fait maison », en toute simplicité Un petit air de vacances avant d'y être ...
Octobre	Loto	Un temps ludique et convivial ouvert à toutes et à tous ... De nombreux lots à gagner, avec 6 quines, 1 super quine et 1 partie offerte pour les enfants. Le 2ème dimanche d'Octobre à partir de 14 h. Buvette et petite restauration sur place
Novembre	Marché créatif	Depuis 2018, l'Association propose son marché créatif artisanal « Made in Plateau » le dernier samedi de novembre, de 13 h 30 à 17 h 30 Vous êtes du quartier ou bien vous avez des liens avec le quartier, Vous êtes amateurs, vous avez du talent. Entrée et animations Gratuites
Décembre	Fête de lumière	Chaque année, l'Association tient un stand en centre-ville pour vous proposer des crêpes, du chocolat chaud et du vin chaud. Le tout fait maison ! Rejoignez-nous, le samedi, le plus proche du 8 décembre, à partir de 14 h GRATUIT

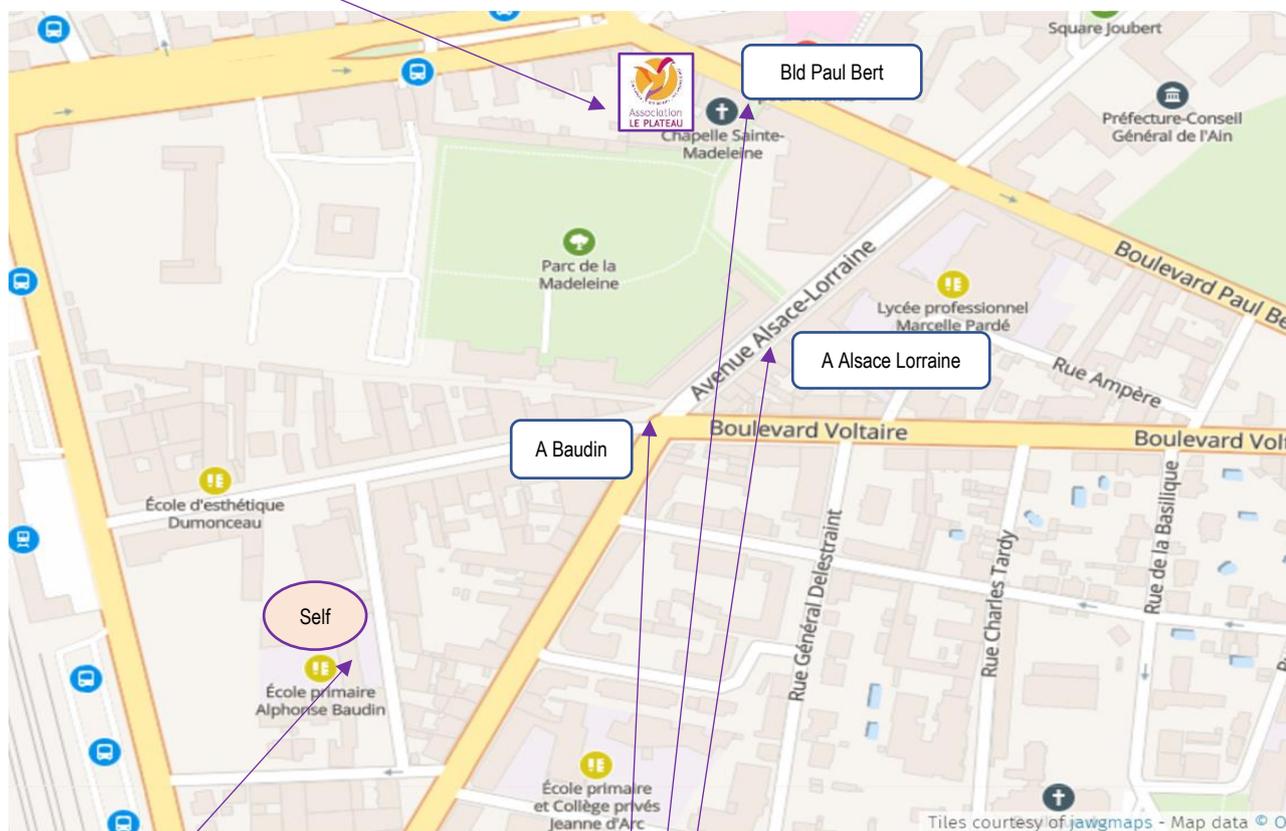
Action solidaire

GRATUIT	Permanence Ecrivain public	Pour vous accompagner si vous avez besoin de remplir un dossier administratif, rédiger une lettre, comprendre un courrier, effectuer une démarche téléphonique avec vous Le mardi de 14 h à 16 h, sur rendez-vous uniquement
	Partage & échange	Coup de cœur, boîte à livres, recettes, offre de services, de dons L'idée est simple, mettre un espace à disposition où chacun peut mettre ou recevoir des savoirs, des offres, des dons, des coups de cœurs

Les Locaux

Plan du territoire où sont implantés les nouveaux locaux

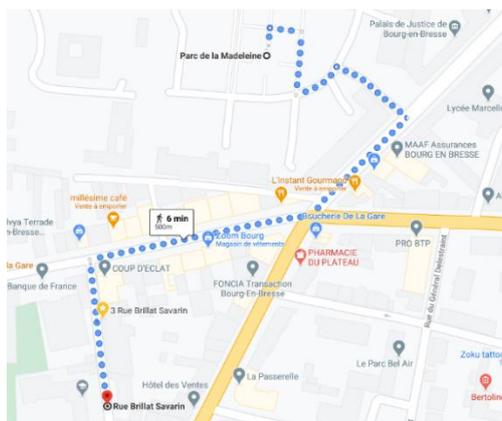
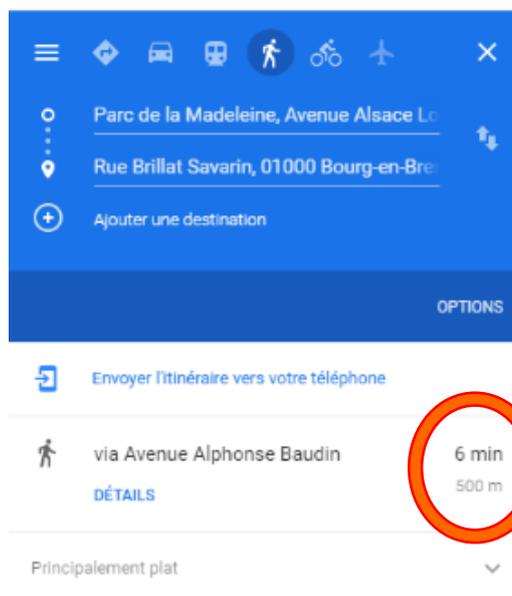
Le futur local



Le self



Les 3 entrées possibles pour accéder au Parc



Les 3 entrées



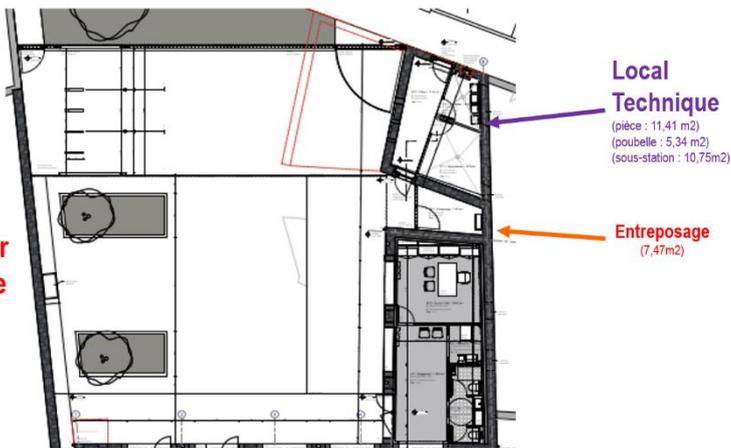
Perspectives finales



Aujourd'hui – Nov 2021



Plan de la cour intérieure (300 m2)

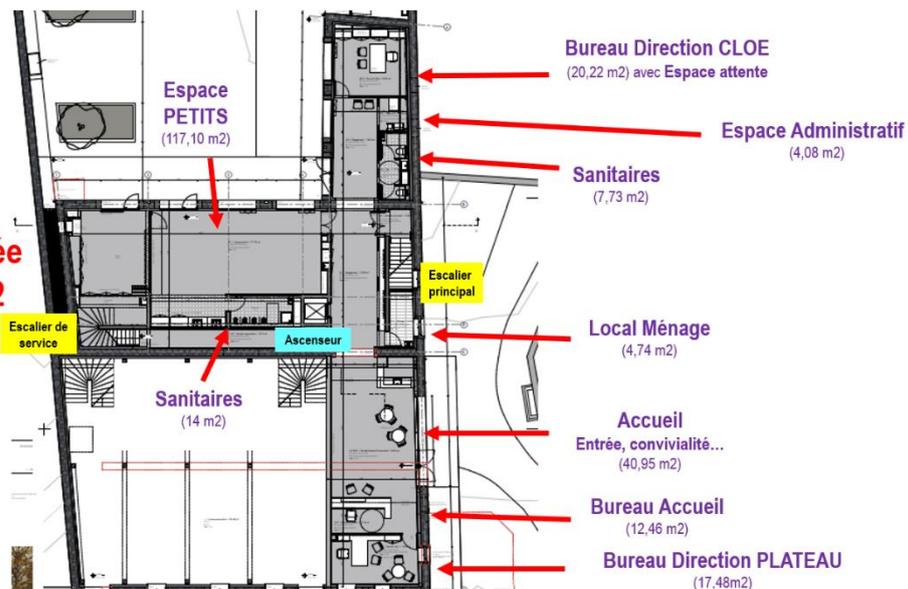


Local Technique

(pièce : 11,41 m2)
(poubelle : 5,34 m2)
(sous-station : 10,75m2)

Entreposage
(7,47m2)

Rez de chaussée 240 m2



Espace PETITS
(117,10 m2)

Bureau Direction CLOE
(20,22 m2) avec Espace attente

Espace Administratif
(4,08 m2)

Sanitaires
(7,73 m2)

Escalier principal

Local Ménage
(4,74 m2)

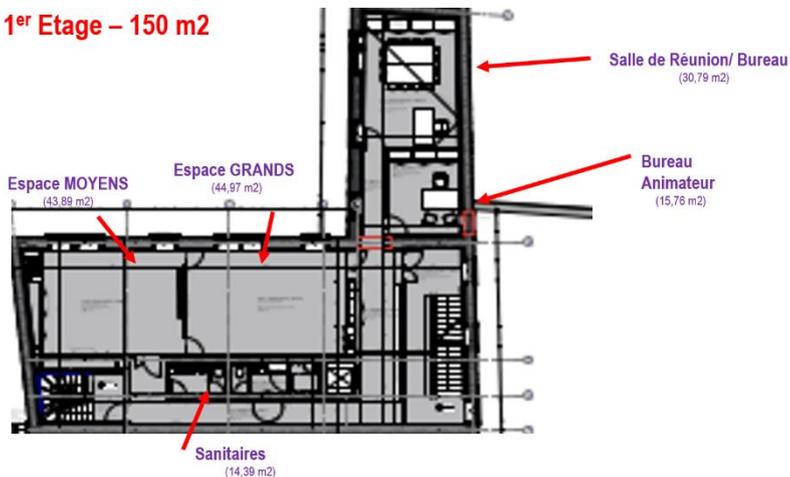
Sanitaires
(14 m2)

Accueil
Entrée, convivialité...
(40,95 m2)

Bureau Accueil
(12,46 m2)

Bureau Direction PLATEAU
(17,48m2)

1er Etage – 150 m2



Espace MOYENS
(43,89 m2)

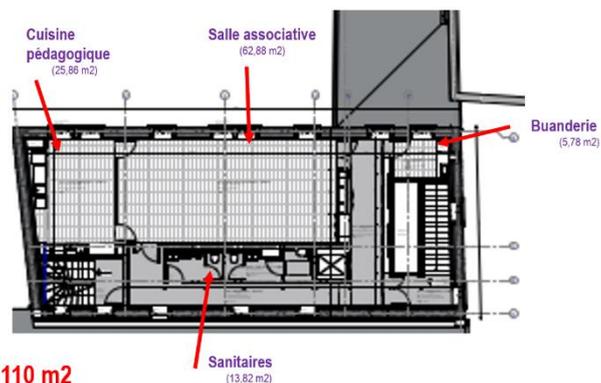
Espace GRANDS
(44,97 m2)

Salle de Réunion/ Bureau
(30,79 m2)

Bureau animateur
(15,76 m2)

Sanitaires
(14,39 m2)

2ième Etage – 110 m2



Cuisine pédagogique
(25,86 m2)

Salle associative
(62,88 m2)

Buanderie
(5,78 m2)

Sanitaires
(13,82 m2)

Le règlement intérieur de l'espace enfance

Préambule

L'Espace enfance CLOE fonctionne conformément :

- aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
- aux instructions de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain (DSDEN) et de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour les enfants de moins de 6 ans.

L'espace enfance CLOE a un agrément Accueil Collectif de mineurs, auprès de la DSDEN sous le 001ORG0494, il a aussi un agrément PMI (Protection Maternelle Infantile) d'accueil de 30 enfants de moins de 6 ans.

Toute modification de ces instructions s'applique au fonctionnement de l'espace enfance CLOE.

Cadre

L'Association « Le Plateau » est gestionnaire de l'espace enfance CLOE. Celui-ci fonctionne avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et de la Ville de Bourg en Bresse.

Gestionnaire : Association Le Plateau – 20 Rue de la Basilique – 01000 Bourg en Bresse 04 74 21 92 06
cloe@asso-leplateau.fr / 07 50 50 53 01

L'Association Le Plateau est assurée auprès de MAIF. N° contrat : 38376381 K

Dans les cas où sa responsabilité civile pourrait être engagée, la structure souscrit un contrat d'assurance définissant les garanties pour les dommages que les enfants accueillis pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes. En cas de dommages corporels, l'assurance de la structure intervient, si nécessaire, en complément des prestations des organismes sociaux.

Les valeurs de l'espace enfance CLOE

Ouvert à tous les enfants de la ville de Bourg en Bresse, mais aussi aux enfants domiciliés dans les communes de l'agglomération.

C'est un lieu de vie, d'activités, de découverte, d'échange et de dialogue, un lieu de vie quotidienne et permettant de développer de nombreuses valeurs telles que :

- l'autonomie
- la solidarité
- le vivre ensemble
- l'épanouissement
- la tolérance
- la citoyenneté...

Le fonctionnement du secteur enfance CLOE

L'Espace enfance CLOE propose :

- Un accueil de loisirs périscolaire :
 - Le mercredi en journée et demi-journée en période scolaire
- Un accueil de loisirs extrascolaire :
 - Les vacances scolaires, en journée et demi-journée pour les moins de 6 ans
 - Les vacances scolaires en journée pour les plus de 6 ans
- Des stages de découverte et des séjours courts rattachés au secteur enfance
- Des animations occasionnelles
- Des sorties à la journée
- Des actions en partenariat sur le territoire

Implanté au sein du quartier Gare de la Ville de Bourg en Bresse, ville de 41 000 habitants, l'espace enfance CLOE accueille des enfants dès la scolarisation jusqu'à 12 ans.

La structure est ouverte à tous. Une attention particulière est portée aux enfants en situation de handicap bénéficiant d'un P.E.I.I (Projet d'Education d'Intégration Individualisé) ainsi qu'aux enfants ayant un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé).

Nous rencontrons alors chaque famille pour mieux connaître l'enfant, ses particularités et ses besoins. Si nécessaire, nous prenons contact avec les professionnels ou les institutions qui accueillent l'enfant afin de mettre en place un suivi régulier sur les premières semaines.

Les enfants présents sur la structure sont essentiellement de Bourg en Bresse et son agglomération ce qui favorise la mixité sociale.

Ainsi, dans le souci de rendre accessible à tous l'accès à l'Accueil de Loisirs, la tarification est établie en fonction du Quotient Familial des familles.

La tarification

Chaque famille doit s'acquitter d'une cotisation famille par année civile.

Tarif 18.00 € /année

Les tarifs sont fixés par le Conseil d'administration et sont chaque année révisés. Ils prennent compte des aides de la CAF de l'Ain et de la Ville de Bourg en Bresse.

Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial, il faut donc pour en bénéficier fournir un justificatif. Sans aucun document fourni ce sera la tranche la plus haute qui sera appliquée.

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'accueil de loisirs et de créer une véritable mixité sociale, la CAF de l'Ain a mis en place un dispositif « Loisirs équitables ». Cette aide est annuelle. Elle est établie selon les quotients familiaux.

Modalités des règlements

Pour les mercredis : Le règlement s'effectue après réception de la facture. Un acompte est demandé à l'inscription, d'un montant de 30 % de l'inscription.

Pour les vacances : Le règlement s'effectue dès l'inscription de l'enfant. Si des changements dans l'inscription ont été validés par la direction, un avoir pourra être réalisé en cas de trop perçu.

Plusieurs modes de règlements sont acceptés :

- Virement bancaire (préconisé avec indication n° facture et nom de l'enfant)
- Chèques (libellé à l'ordre de « Le Plateau »)
- Espèces
- Chèques vacances ANCV

La participation financière demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les sorties, les repas et les goûters

Exceptionnellement, un supplément peut être demandé lors d'activités spécifiques.

Les absences déductibles ou non facturées

Les éventuelles déductions appliquées lors de la facturation sont limitées à :

- la fermeture de la structure non prévue à l'inscription
- L'hospitalisation de l'enfant, sur présentation d'un justificatif.
- Une maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical au plus tard une semaine après l'absence de l'enfant

Les déductions éventuelles seront rétablies sur la prochaine facture sous forme d'avoir. Si l'enfant ne fréquente plus la structure, un remboursement pourra éventuellement être établi sur demande manuscrite.

Les factures

Pour les mercredis, les factures sont établies en fin de mois et envoyées par mail aux familles.

Le règlement doit parvenir sous 8 jours après l'envoi de la facture. Si la facture reste en non soldée, nous nous gardons le droit de suspendre l'accueil.

Pour les vacances scolaires, le paiement se fait à l'inscription, l'encaissement se fera le premier jour de l'activité.

Une facture est délivrée sur demande à l'issue de la période d'activité.

Des attestations d'inscription ou de présence peuvent être délivrées sur demande.

L'attestation annuelle de frais de garde pour les déductions d'impôt peut être établie sur demande.

En cas de non-paiement des sommes dues au-delà de 2 mois, caution ?

En cas de difficultés, vous pouvez prendre contact avec la structure et nous pourrons vous diriger vers les organismes spécifiques.

Aucune inscription supplémentaire ne sera prise sans régularisation de la situation financière.

Jours et heures d'ouverture de la structure :

MERCREDI			
Journée type moins de 6 ans		Journée type plus de 6 ans	
7 h 30 – 9 h 30	Accueil – Temps d'écoute, jeux, coloriage... Lavage de mains	7 h 30 – 9 h	Accueil – Temps d'écoute, jeux, temps libre. Lavage de mains
9 h 30 – 11 h 30	Animation – Lavage de mains	9 h – 11 h 30	Animation. Lavage de mains
11 h 30 – 12 h 15	Accueil – Jeux, temps libre Récupération des enfants dans les écoles. Lavage de mains	11 h 30 – 12 h 15	Accueil – Jeux, temps libre Récupération des enfants dans les écoles. Lavage de mains
12 h 15 - 13 h 30	Repas. Lavage de mains	12 h 15 - 13 h 30	Repas. Lavage de mains
13 h 30 – 14 h 30	Accueil – Contes, histoire, musique, temps libre (pour les enfants non concernés par la sieste).Lavage de mains	13 h 30 – 14 h 30	Accueil – Histoire, musique, temps libre Lavage de mains
13 h 30 – 15 h 45	Sieste (avec lever échelonné). Lavage de mains	14 h 30 – 16 h30	Animation Lavage de mains
14 h 30 – 16 h30	Animation. Lavage de mains		
16 h 30 – 18 h 30	Goûter Accueil, Jeux, temps libre	16 h 30 – 18 h 30	Goûter Accueil, Jeux, temps libre

VACANCES			
Journée type moins de 6 ans		Journée type plus de 6 ans	
7 h 30 – 9 h 30	Accueil – Temps d'écoute, jeux, coloriage.... Lavage de mains	7 h 30 – 9 h	Accueil – Temps d'écoute, jeux, temps libre. Lavage de mains
9 h 30 – 11 h 30	Animation. Lavage de mains	9 h – 12 h	Animation. Lavage de mains
11 h 30 – 12 h	Accueil – Jeux, temps libre. Lavage de mains		
12 h - 13 h 15	Repas. Lavage de mains	12 h 00 - 13 h 15	Repas. Lavage de mains
13 h 15 – 14 h 15	Accueil, Jeux, temps libre (pour les enfants non concernés par la sieste). Lavage de mains	13 h 15 – 14 h 15	Jeux, temps libre . Lavage de mains
13 h 15 – 15 h 15	Sieste (avec lever échelonné). Lavage de mains	14 h 15 – 16 h30	Animation. Lavage de mains
14 h 15 – 16 h30	Animation. Lavage de mains		
16 h 30 – 18 h 30			

Aucune arrivée et aucun départ ne sont possibles entre 9 h 30 et 11 h 30 et entre 14 h 00 et 16 h 30, ainsi que sur les temps de repas, pour des raisons de qualité d'accueil et de cohérence avec le projet pédagogique.

Les enfants venant uniquement en après-midi et qui font la sieste doivent impérativement venir à 13 h 30.

Exceptionnellement, si vous avez besoin d'amener ou de venir chercher votre enfant en dehors des horaires indiqués (rendez-vous médical...) merci de prendre contact avec la responsable de l'espace enfance.

Pour les sorties en journée, la présence en journée est obligatoire.

Attention : l'inscription pour les seuls jours de sortie n'est pas possible.

Horaires des permanences de la direction	
Période des mercredis	lundi et mardi de 13 h 30 à 17 h 00 Mercredi sur rendez-vous uniquement
Période des vacances	lundi sur rendez-vous uniquement mercredi de 8 h 30 à 18 h 00

Le personnel

L'équipe est composée d'une responsable et d'animateurs

Le responsable de l'espace enfance a délégué le gestionnaire pour la coordination des activités du secteur enfance (3 à 11 ans).

Sa mission se décline en différentes tâches : L'animation - La gestion administrative - La gestion du personnel - La gestion financière - Les relations familles ...

En l'absence de la responsable, la fonction de direction est assurée par des personnes déléguées ponctuellement pour certains accueils.

L'équipe est composée de personnes qualifiées et/ou en cours de formation et aussi de personnes non diplômées de l'animation.

Le secteur enfance CLOE fait appel à des animateurs vacataires (embauchée en CEE Contrat d'engagement éducatif). Ils sont recrutés en fonction du nombre d'enfants à encadrer et de l'activité.

Le lien avec les familles

Un accueil quotidien de la famille est prévu le matin et le soir. Les familles peuvent être reçues sur rendez-vous par la direction.

Le personnel est tenu à une grande discrétion quant aux informations confidentielles.

Une réunion de rentrée est organisée en début d'année scolaire pour expliquer le fonctionnement de la structure et permettre aux familles de rencontrer l'équipe.

Dans le cadre de la vie associative de l'association Le Plateau, les familles sont aussi conviées à l'Assemblée Générale qui a lieu tous les ans, afin de faire ensemble le bilan de l'année.

Les animations collectives et les informations générales sur la structure font l'objet d'un affichage à destination des familles. Une diffusion par mail et sur le site internet /page face book de l'espace enfance est également effectuée (<https://fr-fr.facebook.com/Centre.CLOE.UFCV01>) **CHANGEMENT de FACEBOOK ?**

Conditions d'inscription et d'accueil

Obligation d'un 1^{er} contact physique avec la présence de l'enfant / ou des enfants.
Visite de la structure, remplissage du dossier administratif, rendez-vous individualisé.
Les inscriptions peuvent ensuite être effectuées :

- sous forme dématérialisée en remplissant le dossier d'inscription et en le retournant par mail à l'adresse du centre: cloe@asso-leplateau.fr ou en le déposant à l'accueil ou dans la boîte aux lettres
- en récupérant le dossier d'inscription à l'accueil puis en le retournant par mail ou en le déposant à l'accueil ou dans la boîte aux lettres

Aucune inscription ne sera acceptée sans un dossier complet et signé

Inscription dans la limite de la capacité d'accueil de la structure (3 – 5 ans => 30 places // 6 ans et + => 60 places)

En raison du taux d'encadrement et de leur déclaration, les structures ne peuvent accepter d'enfants au-delà de leur capacité d'accueil.

Pour les vacances scolaires : Les permanences et modalités d'inscriptions sont annoncées sur supports de communication en amont des vacances. Date suivante

	Date envoi des plaquettes
Vacances de février (du 14 Février au 27 Février)	11 Janvier 2022
Vacances d'avril (du 19 Avril au 1 Mai)	15 Mars 2022
Vacances d'Eté (du 7 Juillet au 31 Août)	24 Mai 2022
Vacances d'automne (du 24 Octobre au 6 Novembre)	27 Septembre 2022
Vacances de Noël (du 19 Décembre au 1 Janvier)	22 Novembre 2022

Conditions d'admission

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont ouverts à tous les enfants scolarisés.

Pour les enfants de moins de 6 ans, seuls les enfants ayant acquis la propreté sont accueillis ???

Retards et absences

Pendant les vacances scolaires, la structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

En dehors de ces horaires, les enfants ne sont pas sous la responsabilité de la structure.

En cas de retards répétés sur un mois, l'espace enfance CLOE se réserve la possibilité de ne plus accueillir la famille.

Pour toutes absences ou retards imprévus, la famille doit avertir la structure.

Suivi sanitaire

L'enfant doit être soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur.

Une contre-indication doit être attestée par un certificat médical.

Une fiche sanitaire de suivi doit être dûment remplie lors de l'inscription, sa validité est de un an. Il incombe aux parents de signaler au secrétariat les éventuelles mises à jours en cours d'année.

Pour leur bien-être et celui des autres, les enfants porteurs de maladies contagieuses ne peuvent être accueillis.

La structure se réserve le droit de demander à la famille de récupérer l'enfant présentant des signes pathologiques au cours de la journée.

.Aucun médicament ne sera administré par les animateurs, à l'exception de certains traitements avec ordonnance (dans l'emballage d'origine) et après accord du responsable de l'Espace Enfance.

Les parents des enfants bénéficiant d'un PAI (protocole d'accueil individualisé) doivent impérativement nous fournir le traitement accompagné du protocole et ordonnance du médecin dans une pochette fermée identifiée au nom de l'enfant.

La pochette sera conservée durant toute la période d'accueil dans le bureau des responsables de l'accueil.

Alimentation

Les repas et pique-niques sont fournis par la structure, ainsi que les goûters

Une possibilité de repas sans viande ou sans porc est envisageable, à préciser à l'inscription.

Pour les enfants soumis à une diététique particulière pour raisons médicales (allergies), un entretien avec le responsable de l'Espace Enfance est nécessaire.

Objets personnels et de valeurs

Par mesure de sécurité, le port de bijoux par les enfants est déconseillé.

La structure ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol, casse ou blessure liée au port du bijou. Les jouets personnels et objets de valeurs sont interdits (sauf autorisation préalable de l'équipe).

La structure ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol, casse.

Tenue vestimentaire

Une tenue vestimentaire adaptée aux activités proposées dans le cadre des accueils de l'Espace Enfance est demandée. Les vêtements et affaires doivent être marqués au nom de l'enfant. Un chapeau, une gourde et de la crème solaire sont nécessaires sur la période estivale.

Pour les enfants de maternelle, des affaires de rechange sont conseillées. En cas de prêt par la structure d'affaires de rechange, il est demandé aux parents de les rapporter propres et dans les plus brefs délais.

Sécurité

Seuls les parents (ou le représentant légal de l'enfant) ou une personne majeure figurant sur une autorisation parentale datée et signée des parents peuvent récupérer l'enfant. Un justificatif d'identité peut être demandé par l'animateur.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul la structure sans une attestation signée et datée du responsable légal.

Il est rappelé qu'à l'exception des parents ou des personnes habilitées à accompagner et à reprendre l'enfant, personne ne doit pénétrer dans l'établissement sans autorisation.

L'équipe demande aux parents une extrême vigilance quant au respect de la fermeture des portes et portillons qui permettent l'accès aux salles de vie des enfants

Gestion des données personnelles et de santé : Les informations recueillies via les formulaires sont nécessaires pour l'adhésion à l'association et la participation aux activités de l'espace enfance. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif et aux personnes en charge des activités. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la responsable.

Si les points figurant sur ce document ne sont pas respectés, l'association UFCV CD 01 se réserve la possibilité de suspendre de manière temporaire ou définitive l'accueil de l'enfant.

Le présent règlement de fonctionnement a été validé par le Conseil d'Administration.

Date d'application de ce présent règlement : Janvier 2022

Le présent règlement de fonctionnement sera adressé par mail à toutes les familles lors de leur inscription

Pour les personnes ne possédant pas d'adresse mail, veuillez en faire la demande à la direction, il vous sera remis une version papier.

DALY Pauline et GERBAUD Carole
Co- présidentes de l'Association

DOUVRE Guenaëlle
La responsable de l'espace enfance